

Décision

Générale

colonial

Décision n° 799 GENDARMERIE ET POLICE.

n° 799

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Casteilla, mis à la disposition de M. l'administrateur-maire comme secrétaire. par lettre du 5 juillet 1939, est nommé vérificateur des poids et mesures, en remplacement de M. Trobas, nommé président du tribunal indigène du 1er degré. M. Casteilla prêter le serment prévu à l'article 3 de l'arrêté du 12 octobre 1925.